



**ASPI**  
192, rue de Diekirch  
B - 6700 Arlon  
Tél : 063: 22 05 38  
Fax: 063: 38 42 82  
[aspi.asbl@gmail.com](mailto:aspi.asbl@gmail.com)

N°d'entreprise : ASPI 0885 715 809



**La Toupie**  
192, rue de Diekirch  
B - 6700 Arlon  
Tél : 063: 22 05 38  
Fax: 063: 38 42 82  
[la.toupie@skynet.be](mailto:la.toupie@skynet.be)

N° d'entreprise : 0 465 060 461



 [www.latoupie-aspi.info](http://www.latoupie-aspi.info)

## Obligation

Emetteur : ASPI a.s.b.l. (centre de services)

Créancier : vous

Bon d'investissement : prêt consenti par le créancier à l'émetteur. Ce prêt sera remboursé au créancier majoré d'un intérêt.

Le bon d'investissement est émis dans le but de financer partiellement la construction d'un immeuble destiné à l'hébergement d'un centre de services. Ce centre accueillera l'Asbl ASPI dont l'objectif est de permettre le bon fonctionnement de la Toupie ainsi que des projets partenaires. Nous renforcerons ainsi l'insertion professionnelle de personnes habitant dans le sud de la province de Luxembourg.

Tous les détails se trouvent sur notre site web : [www.latoupie-aspi.info](http://www.latoupie-aspi.info).

En contrepartie d'un prêt de 125 euros en capital accordé à l'émetteur, celui-ci s'engage à rembourser au créancier, à la cinquième date-anniversaire du dépôt initial, le capital prêté, soit 125 euros, majoré d'un intérêt brut de 2 % par an. Cet intérêt sera capitalisé et payé au terme des 5 ans.

### Caractéristiques du bon d'investissement

- ✓ Le bon d'investissement est émis pour une durée de 5 ans.
- ✓ Le taux d'intérêt est de 2 % brut par an. Un bon d'investissement de 125 euros sera remboursé à 137 euros après 5 ans, duquel sera déduit le précompte mobilier (30 %).
- ✓ Le créancier peut souscrire à plusieurs bons d'investissement de 125 euros.
- ✓ Le capital prêté par le créancier pourra être remboursé à la demande de celui-ci, à partir du 5<sup>ième</sup> date-anniversaire du bon d'investissement.

En cas de faillite de l'émetteur, le créancier risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre le capital investi. Cependant, le créancier serait éligible pour le remboursement de sa créance en fonction de l'actif disponible de l'Asbl ASPI.

### Gratification

Pour chaque bon d'investissement d'une valeur nominale de 125 euros, le créancier reçoit une bouteille de vin mousseux de qualité Bio, méthode traditionnelle, produit par La Toupie avec la collaboration de ses partenaires. Ce cadeau sera remis au créancier après son paiement à l'Asbl ASPI.

### Informations financières

L'Asbl ASPI tient à votre disposition les éléments comptables ainsi que les calculs de rentabilité future de l'investissement.

### Comment souscrire ?

Veillez verser le montant (... bon(s) de caisse X 125 euros)  
au compte IBAN BE77 1430 9592 7142 code Swift : GEBABEBB au bénéfice de l'Asbl ASPI en communiquant votre nom, adresse e-mail ou numéro de téléphone.

Nous reprendrons contact avec vous pour vous envoyer le contrat par courrier.

Les bons d'investissement sont accessibles aux particuliers et aux personnes morales. Nous invitons les particuliers à mesurer leur capacité d'investissement pour définir le nombre de bons d'investissement qu'ils peuvent souscrire.